



AGIOT LOISIRS

Association AGIOT LOISIRS - 2 place d'Auxois - 78310 MAUREPAS

Lieu des cours : CESA, square du Dauphiné, 78310 MAUREPAS

Site internet : www.agiot-loisirs-maurepas.com



[facebook.com/agiotloisirs](https://www.facebook.com/agiotloisirs)



agiotsecretariat@gmail.com



06 98 40 88 17

Eveil, Danse classique, Modern' jazz, Stretching, Danses de salon, Rock, Salsa, Bachata, Son, Zumba (kid, cardio) et Pilates

FICHE A CONSERVER PAR L'ADHÉRENT saison 2022-2023

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT dès le deuxième cours

- Fiche d'inscription** remplie en lettres capitales et signée
- Règlement** par chèque¹, en espèces² et/ou à l'aide de chèques vacances, pass + départemental, ou coupons sports

¹ Possibilité de paiement en 3 fois, remis à l'inscription et libellés à l'ordre d'AGIOT LOISIRS, le premier chèque incluant le montant de la ou des adhésions. **Au verso du ou des chèques, préciser le nom de l'adhérent si différent de celui figurant sur le chèque.** Sans retour d'information à fin novembre sur les participations CE et les bons sports, les chèques seront encaissés. Les chèques seront encaissés fin octobre, fin janvier et fin mars.

² La totalité du règlement est à remettre à l'inscription.

NOTE D'INFORMATION

- ✓ **Toutes les communications entre le bureau et les adhérents se font par mail**, il est donc demandé aux adhérents de consulter régulièrement leur messagerie et de nous contacter s'ils ne reçoivent pas nos communications.
 - ✓ Les inscriptions pour les cours de danse à deux peuvent faire l'objet d'un refus pour garantir le respect de la parité homme/femme.
 - ✓ Les informations concernant les tenues pour les cours de danse classique, modern'jazz et salon seront communiquées par les professeurs lors des premiers cours.
 - ✓ Chaque adhérent bénéficie de la garantie responsabilité civile de l'assurance souscrite par AGIOT LOISIRS auprès de MMA. Son montant est inclus dans l'adhésion.
- En cas d'accident causé à un tiers ou dégât matériel sur le lieu des cours, vous devez impérativement et immédiatement contacter le responsable, pour que la déclaration d'accident soit réalisée après de la MMA. N'attendez pas le cours suivant.

REGLEMENT INTERIEUR

1/ L'enseignement et la pratique des disciplines dispensées à AGIOT LOISIRS sont assurés par des enseignants titulaires d'un Brevet National pour les sections soumises à cette obligation. Des dérogations sont accordées aux animateurs pour les sections non soumises à Brevet d'Etat.

Les enseignants doivent obligatoirement tenir un registre de présence des adhérents aux séances d'entraînement.

Lors des absences des professeurs, les cours de remplacement doivent obligatoirement être assurés par des enseignants diplômés d'Etat (même obligation que pour les titulaires du poste).

La technique et la discipline appartiennent entièrement à l'enseignant pendant les cours. Il détermine également les tenues adéquates pour sa discipline.

Chaque représentant d'une section en est responsable. Il doit veiller au bon fonctionnement de la section et assurer une liaison permanente entre le professeur et les dirigeants de l'association.

Chaque section peut établir un règlement propre à son fonctionnement, en accord avec le comité directeur.

Chaque membre du comité directeur qui reçoit une information de quelque nature que ce soit et d'où qu'elle vienne, doit en informer le bureau et ce, sans attendre la réunion suivante si l'urgence l'exige

2/ Les cotisations pour les cours et adhésions sont fixées annuellement par le comité directeur et/ou l'assemblée générale. Le fait de payer adhésion et cotisation, c'est adhérer à une association pour lui permettre de fonctionner ; il s'agit d'un engagement annuel et forfaitaire. Ces cotisations doivent être réglées pour l'année, à l'inscription.

Elles ne donnent lieu à aucun remboursement en cas d'arrêt d'activité du fait de l'adhérent, exception faite des situations détaillées dans les statuts de l'association, sur production d'un justificatif : déménagement à plus de 20km, décès, radiation prononcée par le conseil d'administration, raison médicale. En cas de fermeture du CESA pour cas de force majeure, des cours en vidéo pourront être

proposés ; dès lors, le fait de ne pas y assister ne pourra pas ouvrir droit à un dédommagement.

Le certificat médical, datant de moins de 3 mois, est obligatoire pour les compétiteurs affiliés à une fédération de danse sportive (salon), il doit être renouvelé tous les 3 ans.

Il est interdit aux enseignants d'accepter dans leurs cours des élèves dont le dossier est incomplet, ou des élèves de moins de 4 ans.

3/ En tant qu'adhérent, vous recevrez une convocation à l'assemblée générale de l'association 15 jours avant sa tenue. Vous pourrez prendre ainsi connaissance du fonctionnement de l'association, des événements à venir, du bilan financier et du projet de dépenses de l'année en cours.

4/ Hygiène et sécurité : Pour la sécurité des jeunes adhérents, il est expressément demandé aux parents d'accompagner leurs enfants pour s'assurer de la présence du professeur, et de venir les rechercher dès la fin du cours. En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents, ainsi que pendant les trajets effectués pour se rendre au lieu du cours et en revenir.

Par mesure de sécurité, et pour des raisons pédagogiques, la présence des parents dans les salles de danse est interdite pendant les cours. En cas de besoin, les professeurs sont disponibles à l'intercours.

Il est demandé de n'apporter ni argent, ni objet de valeur et il est interdit de porter des bijoux ou montres qui peuvent se révéler dangereux pour les pratiquants. Les cheveux longs doivent être attachés.

Attention : pour accéder aux salles de danse, les adhérents doivent porter des chaussons de danse ou des chaussures affectées uniquement à cet usage (pas de talons aiguilles ni de semelles risquant de tacher ou détériorer le parquet).

Par ailleurs, en cas d'intempéries, pour des raisons évidentes de confort, d'entretien des locaux et pour éviter de détériorer le parquet, il est demandé aux danseurs et personnes accompagnantes de laisser les parapluies à l'entrée du CESA ou dans les vestiaires.

Les horaires de début de cours seront susceptibles d'être décalés de quelques minutes en raison des recommandations sanitaires.

Le présent règlement sera affiché en permanence dans les locaux.

Le Comité Directeur (Règlement Intérieur 02/06/2022)

TARIFS 2022-2023

Adhésion annuelle					
Une personne					20 €
2 ^e personne d'une même famille adhérente					16 €
A partir de la 3 ^e personne d'une même famille adhérente					10 €
Cotisation pour toutes les sections					
Temps / semaine	Montant annuel	Règlement par trimestre	Temps / semaine	Montant annuel	Règlement par trimestre
45 min	171€	57€	4h30	585€	195€
1h00	228€	76€	4h45	601,5€	200,5€
1h15	262,5€	87,5€	5h00	618€	206€
1h30	297€	99€	5h15	631,5€	210,5€
1h45	331,5€	110,5€	5h30	645€	215€
2h00	366€	122€	5h45	658,5€	219,5€
2h15	393€	131€	6h00	672€	224€
2h30	420€	140€	6h15	685,5€	228,5€
2h45	447€	149€	6h30	699€	233€
3h00	474€	158€	6h45	712,5€	237,5€
3h15	493,5€	164,5€	7h00	726€	242€
3h30	513€	171€	7h15	739,5€	246,5€
3h45	532,5€	177,5€	7h30	753€	251€
4h00	552€	184€	7h45	766,5€	255,5€
4h15	568,5€	189,5€	8h00	780€	260€
Carte 20 cours "Assouplissement - Renforcement musculaire" - Utilisable sur la saison 2022-2023 Non remboursable non échangeable					100€
Le coût de la ou les licence(s) est à la charge des compétiteurs.					
<p>Tarifs dégressifs par cumul des heures de cours</p> <p>Quelques exemples de calculs :</p> <p>1 couple pour 1h danse à deux → prendre le tarif 2h</p> <p>1 couple pour 2h danse à deux → prendre le tarif 4h</p> <p>1 famille pour 1 parent 1h Zumba + 1 enfant 1h Modern Jazz + 1 deuxième enfant 1h45 Classique → prendre le tarif 3h45</p>					

PLANNING

Maintien des cours si 5 inscrits minimum

Danses en couple : Inscription sous réserve de la parité homme/femme

Nouveau : Carte 20 cours utilisable uniquement pour "Assouplissement - Renforcement musculaire" les lundis et/ou mercredis uniquement

Les âges sont donnés à titre indicatif

Le professeur est seul habilité à confirmer le niveau

Ne pas acheter de tenue d'entraînement sans avoir consulté le professeur

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi
Salle 2 CESA	Salle 1 CESA	Salle 1 CESA	Salle 2 BESSIERES	Salle 2 CESA	Salle 1 CESA	Salle 2 CESA	Salle 1 CESA	Salle 2 CESA
17h-17h45 Eveil (4-5 ans)			17h-18h Zumba Kid (7-11 ans)	16h-17h Eveil (4-5 ans)		17h-18h Danse sportive Initiation (6-10 ans)		
17h45-18h45 Jazz initiation (6-7 ans)		18h-19h15 Jazz 1&2 (11-14 ans)		17h-18h15 Classique 3ème division (6-9 ans)		18h-19h Danse Sportive Enfants + Ados 2ème année et +		
18h45-19h45 Jazz débutant (8-10 ans)	19h-20h Salsa Cubaine 2ème année	19h15-20h45 Jazz 3 (+ 14 ans)		18h15-19h45 Classique 2ème division (9-12 ans)	19h-20h Rock'n Roll Débutant	19h-20h Danse Salon Adultes Débutants	19h-20h Salsa Cubaine 1ère année	
19h45-20h30 Assoupliss Ados/Adultes	20h-21h Salsa Cubaine 3ème année		Salle 2 CESA	19h45-20h30 Assoupliss Ados/Adultes	20h-21h Rock'n Roll Intermédiaire	20h-21h Danse Sportive Intermédiaire	20h-21h Bachata 1ère année	20h-21h Zumba Cardio (+16 ans)
20h30-22h Jazz adulte avancé	21h-22h Salsa Atelier Rueda de casino		20h45-22h Jazz adultes tous niveaux	20h30-21h30 Pilates	21h-22h Rock'n Roll Avancé	21h-22h Danse Sportive Avancé	21h-22h Bachata 2ème année	
Sofi Modern Jazz Assoupliss ^t Eveil	Belinda Classique Assoupliss ^t Eveil	Christopher Pilates Zumba cardio	Ivan Bachata Salsa	Jean-Louis Rock	Natalya Salon/Sportive	Yalili Zumba Kid		